

Forêt Lake Nipigon – Sommaire

Le présent rapport résume les résultats de la vérification indépendante des forêts (VIF) de la forêt Lake Nipigon réalisée par Merin Forest Management. La vérification porte sur la planification et la mise en œuvre d'activités dirigées entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2016. Ces activités comprennent la mise en œuvre du plan de gestion forestière (PGF) 2011-2021 de la phase I concernant la forêt amalgamée Lake Nipigon et l'établissement des opérations planifiées 2016-2021 de la phase II concernant la forêt amalgamée Lake Nipigon. Lake Nipigon Forest Management Inc. (LNFMI ou la société) et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) étaient des entités vérifiées. La forêt Lake Nipigon (FLN) a été formée par l'amalgame de l'ancienne forêt Armstrong et de l'ancienne forêt Lake Nipigon avec la nouvelle désignation de gestion qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 (MU No. 815). LNFMI est désignée comme le titulaire du PAFD. LNFMI est responsable de toute la gestion forestière de la portion est de Nipigon. Actuellement, la portion Armstrong de la forêt est administrée comme une unité de gestion de la Couronne (UGC) par le bureau de district de Thunder Bay du MRNF. La forêt fait partie de deux districts administratifs du MRNF (Thunder Bay et Nipigon), Nipigon assurant la direction de la planification.

La dernière VIF des forêts Armstrong et Lake Nipigon (avant l'amalgame) a été réalisée en 2011 par Arbex Forest Resource Consultants Ltd. et portait sur la période 2006-2011. La VIF 2011 de la forêt Armstrong Forest formulait 14 recommandations, y compris la recommandation finale indiquant que le MRNF n'avait pas pleinement rempli ses obligations légales concernant la forêt Armstrong. La VIF 2011 de la forêt Lake Nipigon produisait 14 recommandations, y compris la recommandation finale de ne pas prolonger le PAFD de cinq ans supplémentaires. En outre, les vérificateurs recommandaient que le MRNF détermine si le modèle actuel de PAFD touchant la forêt Lake Nipigon est cohérent avec les termes de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC). Les vérificateurs ont ajouté qu'ils étaient préoccupés par le fait de déterminer si la proposition d'amalgame de la forêt Lake Nipigon avec la forêt Armstrong apporterait les avantages sociaux et économiques escomptés.

Au cours de la vérification de 2016, les vérificateurs ont examiné un échantillon de 11 à 44 % de différents types d'activités exécutées en rapport avec la forêt pendant la période visée par la vérification. En plus d'examiner les opérations forestières, la vérification incluait une évaluation de l'établissement du plan de gestion forestière (PGF) de la phase II, de la présentation de rapports, de la surveillance, des efforts de consultation et du respect des obligations associées au permis.

La forêt Lake Nipigon Forest n'est pas une unité de gestion typique parce qu'elle est divisée en deux portions gérées par deux entités de gestion différentes, le bureau de district de Thunder Bay du MRNF et LNFMI. Les deux entités sont félicitées pour les efforts supplémentaires qu'elles ont produits pour consolider les plans et les exigences en matière de présentation de rapports annuels. Pendant la période visée par la vérification, plusieurs changements ont touché le personnel essentiel. Le conseil d'administration de LNFMI a remplacé son directeur général et son fournisseur de services en 2015. De nombreux changements de membres du personnel ont eu lieu au sein du bureau de district de Thunder Bay du MRNF pendant la période visée par la vérification. Par ailleurs, la forêt Lake Nipigon comptait deux comités locaux de citoyens (CLC) : le CLC d'Armstrong et le CLC de Lake Nipigon Est, et douze collectivités autochtones situées à l'intérieur ou en bordure de la forêt. Un autre facteur qui a très fortement influé sur la façon dont la forêt Lake Nipigon est gérée et dont les opérations sont dirigées pendant la période visée par la vérification est les exigences de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) provinciale et le Plan de protection du caribou (PPC). En dernier lieu, l'industrie forestière se remet toujours de l'effondrement en 2007 du marché immobilier américain, ce qui s'est reflété dans les bas niveaux

(mais en hausse) d'activité de gestion forestière touchant la forêt. Les facteurs susmentionnés ont contribué aux défis et à la complexité de la gestion de la FLN pendant la période visée par la vérification.

Plusieurs questions cernées au début du processus de vérification ont guidé les vérificateurs dans leur évaluation. La vérification a déterminé que le MRNF n'est pas pleinement engagé concernant la portion Armstrong de la FLN et recommande que le bureau de district de Thunder Bay du MRNF améliore immédiatement sa gestion et sa surveillance pour s'acquitter de son rôle de gestionnaire forestier en réglant les recommandations en suspens de la VIF formulées dans la vérification précédente, les questions de conformité et les préoccupations des CLC. La vérification émet trois autres recommandations visant à améliorer les éléments suivants :

- surveillance de la conformité;
- mise en œuvre de la sylviculture en temps opportun;
- effort accru touchant l'utilisation d'herbicide.

Concernant la portion Nipigon-Est, la vérification a constaté plusieurs améliorations pendant la période visée par la vérification en matière de conformité, de tenue de dossiers sur la sylviculture, de relations de travail avec le bureau de district de Nipigon du MRNF, les intervenants et les entrepreneurs chargés des récoltes, et d'entretien des routes et des ouvrages de franchissement des cours d'eau. D'après les activités tenues durant la période 2011-2016, la vérification a formulé sept recommandations aux fins d'amélioration :

- planification de la conformité;
- traitement des résidus de déchiqueteur;
- utilisation de ponceaux de caniveau d'assainissement;
- respect des exigences de sécurité concernant le puits d'agrégat;
- bonne utilisation des POF;
- utilisation d'herbicides aux fins d'entretien forestier ou de préparation de lieux;
- obligation en vertu du permis d'établir un PE avec les usines de réception.

La vérification a constaté que toutes les entités vérifiées ont produit de remarquables efforts qui se sont concrétisés par quatre pratiques exemplaires : une attribuée aux deux bureaux de district du MRNF pour leur travail assidu auprès des collectivités autochtones locales; une attribuée au MRNF de Lake Nipigon pour son travail visant à établir et à mettre en œuvre un modèle prédictif de flux; une autre attribuée à LNFMI pour la « Boîte à outils d'entretien forestier »; la quatrième attribuée à LNFMI pour ses efforts concertés visant à déterminer, suivre et corriger les problèmes associés aux ouvrages de franchissement des cours d'eau en temps opportun dans la portion Nipigon Est de la FLN.

Les entités vérifiées se sont heurtées à d'importants défis pendant la période visée par la vérification. Bien que les résultats touchant la portion Armstrong de la FLN ne soient pas positifs, les vérificateurs ont jugé que le niveau de dévouement du personnel était remarquable. Les résultats de la vérification de la portion Nipigon-Est sont très favorables et le niveau de rendement de toutes les parties pendant la période visée par la vérification était louable. L'équipe de vérification estime que LNFMI a largement respecté les conditions de son PAFD et qu'elle se conforme aux directives du MPGF. La gestion de la portion Nipigon-Est de la FLN, mise en œuvre par LNFMI et le bureau de district de Nipigon du MRNF, est conforme à la LDFC et est durable selon la définition du PPVIF. La gestion du bureau de district de Thunder Bay du MRNF, portion Armstrong, n'était pas totalement conforme à la LDFC et, compte tenu des exceptions

mentionnées ci-dessous, est durable selon la définition du PPVIF.

L'équipe de vérification tire les deux conclusions suivantes concernant la gestion de la forêt Lake Nipigon :

1. L'équipe de vérification conclut que la gestion de la portion Armstrong de la forêt Lake Nipigon n'était pas totalement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification, et que le bureau de district de Thunder Bay du MRNF n'avait pas pleinement satisfait à ses obligations légales. Selon l'évaluation réalisée en vertu du processus et du protocole de vérification indépendante des forêts, la durabilité de la forêt n'était pas menacée à court terme. L'équipe de vérification a cerné les problèmes suivants qui doivent être réglés pour assurer la durabilité de la forêt à long terme :

- des programmes de sylviculture n'ont pas été entrepris (recommandation n° 2);
- aucun entretien forestier n'a été effectué pendant la période visée par la vérification, comme il le faut pour atteindre les objectifs du plan (recommandations n° 2 et n° 3);
- sept recommandations de la VIF précédente n'ont pas été mises en application ou exécutées (voir la section 4.8);
- des questions de conformité en suspens depuis plus de deux ans n'ont pas été réglées (voir la section 4.6.1, recommandation n° 1);
- le CLC d'Armstrong estimait ne pas être suffisamment utilisé pour remplir son rôle et pour maintenir l'intérêt de ses membres (voir la section 4.2.2, recommandation no 1).

2. L'équipe de vérification conclut que la gestion de la portion Nipigon-Est de la forêt Lake Nipigon était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification et que la forêt était gérée conformément aux conditions du permis d'aménagement forestier durable détenu par LNFMI. Selon l'évaluation réalisée en vertu du processus et du protocole de vérification indépendante des forêts, la durabilité de la forêt est assurée. L'équipe de vérification recommande que le ministre prolonge la durée du permis d'aménagement forestier durable 550412 de cinq ans supplémentaires.